

BIEN VIVRE LE TEMPS DU REPAS

Je rentre calmement, sans bousculade

Je respecte le personnel et les autres enfants

Je me tiens correctement à table

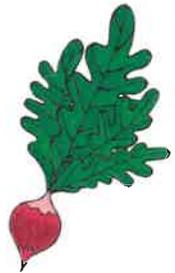


Je mange proprement

Je ne joue pas avec la nourriture

Je ne gaspille pas la nourriture

Je ne crie pas, je parle doucement



Je reste assis à ma place

Si j'ai besoin de me déplacer, je lève le doigt

Je fais attention au matériel mis à ma disposition

Si je ne respecte pas ces règles, je sais que le personnel pourra le signaler à mes parents, et je risque des sanctions prévues par le règlement.

Tout manquement aux principes énoncés dans ce document « Bien vivre le temps du repas » entraînera, selon la gravité et/ou la fréquence des faits reprochés :

- LE CARTON JAUNE :
-
- 1 - Refus, rejet de la nourriture
- 2- Manger salement de façon répétée
- 3 - Bousculades
- 4 - Déplacements intempestifs
- = 1 carton jaune
- Attribution du carton jaune :
- Remarque orale et échange avec l'enfant.
- Isolement sur une table.
- Informations aux parents.
- SANCTIONS :
- 3 cartons jaune = 1 carton orange
-
- LE CARTON ORANGE :
-
- Moqueries, grossièretés provocations entre enfants
- Désobéissances répétées, non-respect des consignes
- Cris
- Gestes déplacés
- = 1 carton orange
- Attribution du carton orange :
- Remarque orale et échange en individuel avec l'enfant.
- Isolement sur une table, dans un coin.
- Informations aux parents.
- SANCTIONS :
- 3 cartons orange = 1 carton rouge
-
- LE CARTON ROUGE :
-
- Impolitesse envers les adultes (paroles, actes)
- Bagarres
- Dégradations du matériel
- Harcèlement
- = 1 carton rouge
- Attribution du carton rouge :
- Echange individuel entre l'adulte et l'enfant.
- Informations par lettre aux parents.
-
- SANCTIONS :
-
- 1 carton rouge = 1 rendez-vous à la mairie avec l'enfant et les parents.
- 2 cartons rouge = 1 renvoi temporaire de la cantine
- 3 cartons rouge = 1 renvoi définitif de la cantine

Le plus strict respect du personnel de service et de surveillance, ainsi que des autres enfants est exigé.

Les parents sont responsables de leurs enfants et ils doivent les amener à adopter une attitude conforme à la prise de repas en commun.

Ils supportent les conséquences du non-respect et les dégradations éventuelles. Le remplacement de la vaisselle, ou du matériel, détérioré volontairement ou suite à négligence par un enfant, sera à la charge de parents.

Ils devront être couverts par leur assurance responsabilité civile.

LES REGLEMENTS INTERIEURS SONT A CONSERVER